



D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2026.04.30 **du Conseil municipal du 9 avril 2026**

Association Territoires d'évènements sportifs (TES). **Désignation des représentants de la ville de Versailles pour la mandature 2026.**

Date de la convocation : 2 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Jennifer CASSIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Aymeric ANGLES, M. Briac DE CHARRY, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Marine LALLAU, Mme Christine CHARMEIL, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA.

Absents excusés:

Mme Agnès CARTIER-MEHEUST.

Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Murielle KERZEHRO (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Evelyne HURE (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Eric DUPAU (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-29 ;

Vu la délibération n° D.2022.03.30 du Conseil municipal du 24 mars 2022 concernant l'adhésion en tant que membre temporaire et la désignation de représentants de la ville de Versailles à l'association Territoires d'évènements sportifs (TES) ;

Vu la décision du Maire n° d.2025.124 du 7 novembre 2025 renouvelant l'adhésion de la Ville à l'association, en tant que membre actif ;

Vu les statuts de l'association « Territoires d'Evènements Sportifs (TES) en date du 28 mai 2025 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article 9330 « services communs », nature 6281 « concours divers et cotisations », service F5600 « SPORTS ».

-
- L'association « Territoires d'Evènements Sportifs » (TES), dont la ville de Versailles est membre depuis 2022, est née en 2016 dans le cadre de l'Euro de football organisé en France. Fort de ses débuts prometteurs, l'association a poursuivi ses actions lors de la Coupe du Monde du Rugby France

2023 ainsi que pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En intégrant continuellement les villes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui accueillent les grands événements sportifs internationaux, l'association consolide le réseau territorial de manière efficiente, apportant à chaque membre des connaissances et un soutien de qualité.

L'adhésion de la Ville arrivant à son terme, il s'agit de renouveler dès à présent l'adhésion en tant que « membre actif » de l'association. Ce renouvellement permettra notamment à la ville de Versailles de :

- renforcer les liens tissés avec les autres villes hôtes d'événements sportifs majeurs en France,
- poursuivre le précieux partage d'expériences dans la perspective d'accueil de nouveaux grands événements sportifs comme le triathlon Ironman (12 juillet 2026), un tournoi de basket 3*3 Lite Quest FIBA, un camp de base pour une compétition de NFL ou encore un concours équestre type concours de saut d'obstacles (CSO),
- de mutualiser des moyens afin d'assurer les diverses études de faisabilité (exemples : commande d'études juridiques, d'études d'impacts, audits entre membres, sondages nationaux...),
- continuer à être en position de négociation vis-à-vis des grands organisateurs.

Le renouvellement en tant que membre actif s'élève à 5 000 € par an pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- En outre, conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la ville de Versailles, au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le scrutin est secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité que celui-ci soit public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats proposés par la Majorité sont :

- Titulaire : Nicolas FOUQUET ;
- Suppléant : Wallerand DUBECQ.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, **à l'élection des représentants suivants de la ville de Versailles au sein au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Territoires d'Événements Sportifs :**

Titulaire	Suppléant
Nicolas FOUQUET	Wallerand DUBECQ

Ces nominations prenant effet immédiatement ;

- 2) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 52 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 52 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.